

TORONTO POLICE REQUEST APPEAL TO SUPREME COURT OF CANADA

Date: July 27, 2016

Subject: G20 Class Action – Toronto Police Request Appeal to Supreme Court of Canada /
Recours collectif du G20 - demande d'autorisation d'appel du service de police de Toronto à la
Cour suprême du Canada

* Please note that you can find the French message below / Veuillez noter que la version
française se trouve ci-dessous *

Hello,

We are writing to update you on the G20 class action. If you require additional information,
please visit our website: www.g20classaction.ca or send an email to contact@g20classaction.ca.

Update: Toronto Police Request Appeal to Supreme Court of Canada

The Toronto Police Services Board (“TPS”) have recently filed court documents to request that
the Supreme Court of Canada (“SCC”) hear an appeal in the G20 class action lawsuits, regarding
the issue of “certification” as a class action.

To quickly recap the court history so far, in August 2014, the Ontario Divisional Court approved
the G20 class actions to move forward to trial (that is, “certified” that the claims could proceed
as class actions). The TPS appealed this ruling to the Ontario Court of Appeal. In April 2016 the
Court of Appeal ruled (again) that the G20 class actions can proceed (that is, the TPS lost this
appeal). However, the TPS is again attempting to stop the G20 class actions from going to a trial,
this time by requesting a further appeal, to the SCC.

On one hand, the SCC can decide to give TPS “permission” (in legal terms this is called “leave”) to
appeal. If that happens, there will be a court hearing at the SCC, likely sometime later next
year, on the issue of “certification”. On the other hand, the SCC can decide to dismiss the TPS’s
request for an appeal hearing. If that happens, the Ontario Court of Appeal decision stands, and
the G20 class actions can proceed to a trial.

The SCC will likely make a decision about whether or not to grant the TPS permission (that is,
“leave”) to appeal sometime early next year. We will send out another update at that time.

Sincerely,

The G20 Class Action Team

DEMANDE D'AUTORISATION D'APPEL DU SERVICE DE POLICE DE TORONTO À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

Date : 27 juillet 2016

Objet : Recours collectif du G20 - demande d'autorisation d'appel du service de police de Toronto à la Cour suprême du Canada

Bonjour,

Cette lettre a pour objet de vous informer des derniers développements du recours collectif du G20. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, veuillez consulter notre site Web : www.g20classaction.ca ou envoyer un courriel à contact@g20classaction.ca.

Mise à jour : demande d'autorisation d'appel du service de police de Toronto à la Cour suprême du Canada

La Commission des services policiers de Toronto a récemment déposé des documents juridiques pour demander à la Cour suprême du Canada d'entendre un appel dans l'affaire du recours collectif du G20, en ce qui concerne la question de la « certification » du recours collectif.

Pour récapituler brièvement le déroulement de l'action judiciaire, en août 2014, la Cour divisionnaire de l'Ontario a approuvé le recours collectif G20, ce qui donnera suite au procès (c'est-à-dire que l'action a reçu « l'autorisation » et le recours collectif sera exercé). La Commission des services policiers de Toronto a interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel de l'Ontario. En avril 2016, la Cour d'appel a statué (de nouveau) que le recours collectif G20 peut être intenté (ce qui signifie que l'appel de la Commission des services policiers de Toronto a été rejeté). Cependant, la Commission des services policiers de Toronto tente de nouveau d'interrompre le déroulement du recours collectif G20 qui évolue vers la tenue d'un procès, cette fois-ci en appelant encore de la décision de la Cour suprême du Canada.

D'un côté, la Cour suprême du Canada peut décider de donner à la Commission des services policiers de Toronto la « permission » (le terme juridique utilisé est « autorisation ») d'interjeter appel. Si cela devait se produire, la Cour suprême du Canada se penchera en audience sur la question de la « certification », probablement plus tard l'année prochaine. D'un autre côté, la Cour suprême du Canada peut décider de rejeter la demande de la Commission des services policiers de Toronto pour une audience d'appel. Dans ce cas, la décision de la Cour d'appel de l'Ontario s'applique et le recours collectif G20 peut se diriger vers la tenue d'un procès.

La Cour suprême du Canada prendra vraisemblablement une décision quant à accorder ou non la permission (« l'autorisation ») à la Commission des services policiers de Toronto d'interjeter appel à une date indéterminée, au début de l'année prochaine. Nous vous enverrons une autre mise à jour à ce moment.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe du recours collectif lié au G20